



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Deuxième session**

26 et 27 mai 2016

Point 5 f) de l'ordre du jour provisoire

**Plan d'exécution du programme de travail
entre les sessions du Comité****Plan d'exécution du programme de travail
entre les sessions du Comité****Établi par le Secrétariat***Résumé*

Le présent document expose le plan d'exécution des activités relevant du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, qui seront menées entre ses sessions annuelles de 2016 et 2017.

Le présent document recouvre les activités qui seront menées par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) et le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), y compris les réunions et les projets d'assistance technique.

Il traite aussi des activités liées aux études dictées par la demande qui indiquent les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce dans les États membres.

Les représentants sont invités à examiner le présent document, pour approbation.



I. Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)

1. Le Groupe de travail tiendra sa réunion annuelle du 30 novembre au 2 décembre 2016 à Genève (Suisse). Le secrétariat continue de mettre au point et de tenir à jour un système de gestion des connaissances sur les activités du WP.6, notamment au moyen de bulletins d'information, et d'appuyer les travaux menés dans le cadre des initiatives sectorielles :

- a) Engins de terrassement ;
- b) Équipements utilisés à proximité d'explosifs ;
- i) Révision des objectifs réglementaires communs (ORC) ;
- ii) Élaboration de directives relatives à la surveillance des marchés ;
- c) Télécommunications ;
- d) Conduites d'hydrocarbures.

2. Un soutien est également apporté au Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe « MARS ») qui s'efforce de promouvoir l'adoption d'une approche intégrée cohérente de la surveillance des marchés fondée sur les pratiques optimales et les normes internationales, l'accent étant mis sur les meilleures pratiques de la lutte contre l'échange de marchandises ne répondant pas aux normes et de marchandises de contrefaçon, et sur l'échange des pratiques optimales entre les autorités de surveillance des marchés de la région.

3. Le secrétariat soutient également le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, qui s'emploie à élaborer des lignes directrices et des pratiques optimales concernant l'établissement de cadres réglementaires de lutte contre les risques auxquels les consommateurs, les citoyens et les sociétés sont exposés. À ce titre, le Groupe participe aux comités ISO/TC 262 « Gestion du risque » et ISO/TC 292 « Sécurité et résilience », en tant que membre de liaison. Il poursuivra ses travaux sur une recommandation visant à améliorer l'efficacité et la cohérence de la législation relative à la gestion du risque, entre les pays.

4. En outre, le secrétariat appuie les activités d'enseignement des questions relatives à la normalisation de l'Initiative sur l'enseignement de la normalisation (STARTed), qui s'efforce d'enseigner l'ensemble de normes dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, le secrétariat œuvre à renforcer la coopération avec les principales universités, établissements d'enseignement et réseaux éducatifs dans la région de la CEE.

5. Les activités mentionnées précédemment viennent s'ajouter aux activités de sensibilisation en faveur de l'application de normes par les États, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de cadres à l'échelle des Nations Unies. Il s'agit notamment de préconiser l'application de normes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour 2030 et du Cadre d'action de Sendai. Une attention particulière est aussi accordée à l'action à mener en faveur de l'application de normes internationales dans la société civile et dans les réseaux d'enseignement et de recherche.

6. Le secrétariat organisera des séminaires en ligne sur les questions d'actualité dans les domaines couverts par le WP.6, en collaboration avec le Groupe MARS, le Groupe de gestion du risque et les Groupes STARTed.

II. Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7)

7. Le WP.7 tiendra sa soixante-douzième session du 9 au 11 novembre 2016, à Genève. La session comportera une conférence sur les gaspillages et pertes alimentaires dans le commerce international des produits agricoles, qui aura lieu le 10 novembre 2016.

8. Au total, le secrétariat organisera six réunions, entre les sessions annuelles du Comité directeur de 2016 et 2017, qui appuieront l'élaboration de normes de qualité des produits agricoles. Les dates provisoires de ces réunions sont fournies ci-dessous.

<i>Réunion</i>	<i>Date</i>
Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés	27-29 juin 2016
Section spécialisée de la normalisation de la viande : séminaire sur la qualité gustative, les normes relatives à la viande et le commerce de la viande	29-31 août 2016
Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre	31 août-2 septembre 2016
Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : conférence sur les gaspillages et pertes alimentaires	9-11 novembre 2016
Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre	20-23 mars 2017 (à confirmer)
Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais	24-27 avril 2017 (à confirmer)

9. Le secrétariat travaille aussi avec des experts à l'établissement de la version finale d'une brochure explicative sur les cerneaux de noix et à la mise au point d'une signalétique qui illustrera les dispositions de certaines normes et facilitera leur utilisation en diverses langues et en divers lieux.

10. Des activités d'assistance technique seront menées dans le cadre du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement en vue de renforcer la capacité des pays en transition et des pays en développement de participer à des chaînes transfrontalières d'approvisionnement en produits alimentaires agricoles, qui a été lancé en septembre 2014 et est exécuté en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU.

11. Ce projet, qui s'achèvera en décembre 2017, est destiné aux pays en transition et aux pays en développement de la partie occidentale des Balkans, de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est ; il vise à renforcer leurs moyens d'améliorer la planification, la gestion et la réglementation des chaînes transfrontalières d'approvisionnement en produits alimentaires agricoles afin de rendre ces pays compétitifs et d'améliorer leur sécurité alimentaire.

12. Le projet a pour fonction de renforcer la capacité nationale des pays ciblés d'utiliser les pratiques optimales et les instruments internationaux pour élaborer une stratégie intégrée permettant d'améliorer le commerce agricole et alimentaire transfrontière. Ainsi, les décideurs

et les spécialistes se trouvent dans des conditions favorables pour développer les exportations grâce à une meilleure gouvernance, à de meilleures perspectives commerciales et au respect de la réglementation, notamment par l'échange électronique d'informations, l'amélioration et la simplification des procédures et une meilleure qualité des produits agricoles.

13. Les pays ciblés ont été choisis en fonction de la demande, la priorité étant accordée aux PMA et aux pays en développement sans littoral des sous-régions concernées. Il s'agit, par sous-région, des pays ci-après :

- Partie occidentale des Balkans¹ : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie, ainsi que Kosovo² ;
- Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan ;
- Asie du Sud : Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka ;
- Asie du Sud-Est : Brunéi Darussalam, Cambodge, Timor-Leste, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam.

14. Les activités visent les ministères d'exécution, les organismes publics (services d'inspection alimentaire, administration douanière) ainsi que les associations professionnelles privées du secteur agroalimentaire regroupant les producteurs ruraux et les intermédiaires pour les produits agricoles, les entreprises de logistique, les services de guichet unique et les entités chargées des services commerciaux dématérialisés. Il s'agit à la fois d'élaborer des supports de formation et d'orientation, et d'organiser des activités de renforcement des capacités (formation théorique et pratique à l'analyse des processus commerciaux et des lacunes en la matière ; mise en place et utilisation d'outils). Les nouveaux supports viseront essentiellement à aider les pays à évaluer les faiblesses de leurs chaînes d'approvisionnement en produits agricoles et à recenser les nouvelles pratiques optimales établies dans le domaine de la réglementation pour gérer les risques inhérents au commerce de produits agricoles. Il n'existe pas actuellement de support pédagogique spécialisé pour les normes de qualité des produits agricoles, la gestion des risques dans le commerce de produits agricoles et les certificats de conformité pour les pays qui cherchent à simplifier leurs processus et à améliorer leurs exportations agricoles en qualité et en quantité. Des études de cas et des analyses des processus commerciaux seront réalisées et des plans de mise en œuvre seront élaborés pour un pays pilote par sous-région. Les ateliers seront organisés à l'échelon sous-régional afin de favoriser un échange de pratiques optimales et de connaissances entre les décideurs et les sous-régions.

15. Dans l'exécution de ses activités, la CEE collaborera avec d'autres organisations et organismes compétents, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), ainsi qu'avec des donateurs bilatéraux et des organismes d'assistance technique. La CEE se chargera aussi de mettre sur pied des réseaux d'experts sous-régionaux, régionaux et internationaux (avec l'aide, notamment, de la plateforme du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique (UNNext)) afin de garantir la continuité des projets au-delà de leur cycle de vie, puis de les connecter entre eux. On trouvera ci-après les activités prévues en 2016 et 2017.

¹ Pendant les ateliers sous-régionaux, il est possible qu'une collaboration avec les pays voisins, à savoir la Bulgarie et la Croatie, soit mise en place.

² Les mentions faites du Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

2016

- Un atelier sous-régional pour les pays d'Asie centrale sur le thème des chaînes transfrontalières d'approvisionnement en produits alimentaires agricoles pour les fruits à coque et les fruits séchés, se tiendra en Asie centrale en mai 2016 ;
- Un atelier sous-régional destiné aux pays de la partie occidentale des Balkans sur le thème des chaînes transfrontalières d'approvisionnement en produits alimentaires agricoles pour les fruits et les légumes frais, se tiendra en octobre 2016 (lieu à fixer) ;
- Un atelier organisé conjointement par la CEE et la CESAP sur les chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires agricoles en Asie centrale et en Asie du Sud et du Sud-Est, se tiendra à Bangkok en septembre 2016 ;
- Du matériel didactique sera mis au point et distribué dans les régions de la CEE et de la CESAP ;
- Trois études de cas sur les exportations d'un produit agricole prioritaire (Asie centrale, Balkans et Asie du Sud) seront élaborées.

2017

- Deux ateliers sous-régionaux seront organisés par la CESAP pour des pays ciblés d'Asie (lieux et dates à fixer) ;
- Un atelier international sur les chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires agricoles sera organisé (lieu et date à fixer) ;
- Du matériel didactique sera mis au point et distribué dans les régions de la CEE et de la CESAP.

III. Études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce

16. Le secrétariat a établi la version définitive de son étude d'évaluation des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en République d'Albanie, qui a fait l'objet d'un débat avec les partenaires nationaux au cours d'une réunion des parties prenantes en avril 2016. Organisée à Tirana, la réunion a réuni des représentants d'organismes publics concernés, d'institutions de soutien aux marchés, d'entreprises tournées vers l'exportation, des opérateurs de transports et des fournisseurs de services logistiques, dont les observations ont été intégrées dans l'étude avant sa publication.

17. Les travaux sont en cours pour achever l'étude d'évaluation des obstacles réglementaires et procéduraux en République de Moldova, qui a été lancée en octobre de l'année dernière avec des fonds publics suisses. Le travail mené à ce jour comprenait l'achèvement de l'enquête sur les opérateurs commerciaux, dans le cadre de laquelle avaient été organisés des entretiens directs avec 42 entreprises situées dans tout le pays, selon la méthode d'évaluation de la CEE³. Les entretiens avec les responsables publics se sont achevés en avril 2016, de même que l'analyse des processus opérationnels pour certains produits. Les résultats seront compilés dans une étude détaillée qui sera publiée en 2016.

³ Les études ont été lancées suite à une demande du Gouvernement albanais faite au secrétariat le 15 juillet 2014, et du Gouvernement de la République de Moldova, en septembre 2014.

18. Les études achevées, les Gouvernements du Bélarus, du Kazakhstan et du Kirghizistan recevront une aide s'agissant de mettre en œuvre les recommandations formulées, dans le cadre d'un projet d'assistance technique intitulé « Lever les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce au Bélarus, au Kazakhstan et du Kirghizistan ».

19. La Fédération de Russie s'est dite prête à apporter son aide pour le projet qui, s'il est approuvé par le Comité exécutif de la CEE, sera exécuté entre mai 2016 et avril 2018, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Dans le cadre de ce projet, il est prévu :

- D'élaborer une feuille de route détaillée pour chacun des pays ciblés qui inclurait des activités relatives à la mise au point d'une stratégie unique visant à éliminer les obstacles au commerce, ainsi que la rédaction et l'application de certains documents politiques et normatifs ;
- De mettre en place un réseau collaboratif d'experts pour échanger des vues sur la mise en œuvre du projet ;
- De mettre en place une base de données électronique de pratiques optimales internationales afin d'éliminer les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, et de garantir un suivi permanent, pour éviter l'apparition de nouveaux obstacles ;
- D'organiser des ateliers de validation des documents d'orientation du Bélarus, du Kazakhstan et du Kirghizistan ;
- D'organiser des tables rondes sur la levée des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce au Bélarus, au Kazakhstan et au Kirghizistan, qui se tiendraient à Genève (Suisse) pendant la session annuelle du Comité directeur.